

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.03.27

Présents	26
Pouvoirs	6
Absent Excusé	1

OBJET :
AFFECTATION DES
RESULTATS DU
BUDGET DE LA
COMMUNE :
EXERCICE 2022

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le
ID : 013-211300157-20230612-23_03_27A-DE

S²LOW

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

ABSENT EXCUSÉ : Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 font ressortir les résultats suivants :

L'exécution du budget 2022 présente le résultat suivant :

- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de **2 369 983.53 euros**
- un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de **1 330 870.86 euros**
- un solde de restes à réaliser (déficit) de **- 472 112.67 euros**
- un résultat final d'investissement en prenant en compte les restes réaliser de **858 758.19 euros**

Après report des résultats cumulés antérieurs, le résultat de clôture s'établit comme suit :

- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de **6 267 945.03 euros**
- un solde d'exécution (déficitaire) de la section d'investissement de **1 592 018,48 euros**

Le résultat de fonctionnement doit couvrir la couverture du solde d'exécution de la section de fonctionnement, et au cas où il reste du disponible, celui-ci est libre soit en report à nouveau pour en incorporer une partie dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour améliorer le financement de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023 affecté à la
Publié le 16/06/2023 d'investissement, et au cas où
ID : 013-211300157-20230612-23_03_27A-DE

Il est proposé, d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2022, soit 6 267 945.03 euros, de la manière suivante :

- Compte 002 – Excédent antérieur reporté : **4 267 945.03 euros**
- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : **2 000 000 euros**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 6 juin 2023,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
Par 30 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention
A la Majorité,

DECIDE d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2022, soit **6 267 945.03 Euros**, de la manière suivante :

- Compte 002 – Excédent antérieur reporté : **4 267 945.03 euros**
- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : **2 000 000 euros**

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.



Richard MALLIÉ,
Maire.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 16/06/2023
et de la publication le : 16/06/2023